

# Plus le système des retraites est solidaire, plus il faut le détruire

Jean-Marie Harribey

24 avril 2018

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2018/04/25/plus-le-systeme-de-retraite-est-solidaire-plus-il-faut-le-detruire>

Le gouvernement a communiqué, par la voix du Haut-Commissaire à la réforme des retraites Jean-Paul Delevoye, le calendrier de cette réforme. Pour commencer, un document intitulé « Vers un système universel de retraite, Principaux constats du système actuel, Enjeux du système cible », daté d'avril 2018, a été envoyé aux syndicats.

Pourquoi le gouvernement veut-il réformer une nouvelle fois le système de retraites, en modifiant non pas les paramètres du système (durée de cotisation, âge de la retraite, taux de cotisation...), mais en changeant de système, soit vers un système par points, soit vers un système par comptes notionnels ?<sup>1</sup>

La réponse figure implicitement dans les rapports du Conseil d'orientation des retraites de 2017<sup>2</sup>. L'équilibre financier des régimes de retraites ne serait pas atteint à long terme si l'augmentation de la productivité horaire du travail restait inférieure à 1,5 % par an en moyenne. Et cela malgré toutes les réformes dont l'orientation générale est de provoquer en 2070 la baisse de la part des retraites dans le PIB de 14 % à 11,7 % dans le scénario à croissance de la productivité de 1,8 % par an, à 12,7 % dans le scénario de 1,5 %, à 13,4 % dans le scénario de 1,3 %, et à 14,5 % dans le scénario de 1 %.<sup>3</sup> Le décrochage de la part des pensions dans le PIB pourrait donc atteindre 3 points de pourcentage selon les scénarios de productivité.

On touche là caractère ubuesque de la situation projetée : vouloir baisser le niveau relatif des retraites ne peut aboutir que si la hausse de la productivité du travail est forte ! Comme ce cas de figure est entaché d'une très grande incertitude notamment à cause des contraintes écologiques, le projet de Macron est de contourner la difficulté en imposant une réforme structurelle et de ne plus se contenter de modifier les paramètres du système actuel.

Le plus fort est que cette raison est peut-être naïvement ou cyniquement contenue dans le graphique suivant figurant page 29 du document du Haut-Commissariat à la réforme des retraites pré-cité : la France aurait le meilleur système de retraite au monde si l'on croise les

---

<sup>1</sup> Sur les comptes notionnels, voir J.-M. Harribey, « Les retraites façon Macron : le piège des comptes notionnels », Note pour les Économistes atterrés, mars 2017, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/comptes-notionnels.pdf>.

<sup>2</sup> COR, « Évolutions et perspectives des retraites en France », Rapport annuel, juin 2016, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3507.pdf>.

COR, « Évolutions et perspectives des retraites en France », Rapport annuel, juin 2017, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-4055.pdf>.

COR, « Retraites : perspectives financières jusqu'en 2070, Sensibilité aux hypothèses, résultats par régime », 14<sup>e</sup> rapport, 22 novembre 2017, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-4087.pdf>.

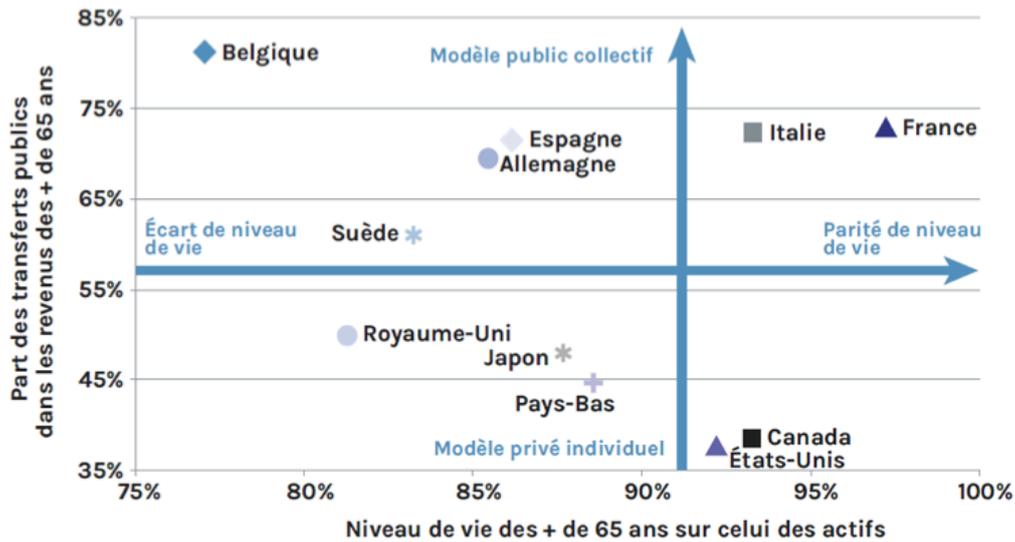
COR, « Retraites : perspectives financières jusqu'en 2070, Sensibilité aux hypothèses, résultats par régime, Synthèse », novembre 2017, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-4088.pdf>.

Les rapports annuels du COR sont suivis d'un avis du Comité de suivi des retraites (CSR), qui reprend les analyses du COR, « Quatrième avis », 13 juillet 2017, [http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/2017/07/4eme\\_avis\\_du\\_comite\\_de\\_suivi\\_de\\_s\\_retraites\\_0.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/2017/07/4eme_avis_du_comite_de_suivi_de_s_retraites_0.pdf).

<sup>3</sup> Graphiques du COR, rapport juin 2017, p. 28 et 58.

critères parité de niveau de vie des retraités par rapport aux actifs et modèle public des retraites. Il faut donc le déconstruire... !!!

### Classification des systèmes de retraite



Source : SG-COR d'après les données de l'OCDE, 2013.

**Lecture : sont compris dans les transferts publics, les minima de retraite, les retraites planchers et 1er niveau (+ les pensions AGIRC-ARRCO dans le cas de la France)**

En sont exclus, les revenus du capital, qui intègrent les dispositifs de retraites professionnels et individuels par capitalisation, ainsi que les revenus du patrimoine et les revenus du travail.